

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/10/2024 - 52529 - 2004 B 00211 - 301 160 750 - CLINEA



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

CLINEA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

CLINEA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS : Nanterre 301 160 750

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société CLINEA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLINEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon les modalités décrites dans la note « I.2-1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et à apprécier la pertinence des hypothèses retenues ainsi que le caractère raisonnable de ces estimations.

Les titres de participations sont évalués selon les modalités décrites dans la note « I.2-3 Participations, titres immobilisés et créances rattachées » de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et à apprécier la pertinence des hypothèses retenues ainsi que le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 26 septembre 2024

Deloitte & Associés

Paris La défense, le 26 septembre 2024

Gaël Lamant

Associé

Anton Lissorgues

Associé

Damien Laurent

Associé

DocuSigned by:
Gaël LAMANT
E782A62E360147F...

DocuSigned by:
Anton LISSORGUES
31DBACFD9D2D4AC...

DocuSigned by:
D. L.
B3B790078EE0464...



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SAS CLINEA société par actions simplifiées au capital de 194 008 608 euros
RCS NANTERRE B 301 160 750 / APE 851 A

Siège social : 12 rue Jean Jaurès CS 10032 – 92813 PUTEAUX CEDEX

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2023		31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		420 170	-275 332	144 838
Immobilisations corporelles		421 017	-312 822	108 195
Immobilisations financières		515 780	-209 235	306 544
Actif immobilisé	2.1.1	1 356 966	-797 389	559 577
Stocks	2.1.3	4 284	0	4 284
Avances et acomptes versés	2.1.4	6	0	6
Clients et comptes rattachés	2.1.4	131 857	-54 945	76 912
Autres créances	2.1.4	138 340	-29 370	108 970
Valeurs mobilières de placement	2.1.5	143	-143	0
Disponibilités	2.1.5	6 596	0	6 596
Charges constatées d'avance	2.1.10	196	0	196
Actif circulant		281 422	-84 457	196 965
Frais d'émission d'emprunts		336	0	336
TOTAL ACTIF		1 638 724	-881 847	756 877

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
PASSIF			
Capital		194 009	194 009
Primes et réserves		93 522	93 522
Report à nouveau		-378 547	73 584
Résultat de l'exercice		-254 691	-452 132
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		2 038	2 026
Capitaux propres	2.1.6	-343 669	-88 990
Provisions pour risques et charges	2.1.7	59 856	19 701
Dettes			
Emprunts et dettes financières	2.1.8	22 198	24 097
Avances et acomptes reçus	2.1.8	277	185
Fournisseurs	2.1.8	66 183	44 629
Dettes fiscales et sociales	2.1.8	87 599	114 574
Autres dettes	2.1.8	857 444	727 868
Dettes sur immobilisations	2.1.8	2 785	3 150
Produits constatés d'avance	2.1.10	4 205	7 452
Dettes		1 040 690	921 953
Ecart de conversion passif		0	0
TOTAL PASSIF		756 877	852 664

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	2.2.1	899 829	863 516
Production stockée	2.2.2	-2 415	-5 328
Autres produits d'exploitation	2.2.2	47 633	57 698
Produits d'exploitation		945 047	915 886
Achats de marchandises		-55 292	-49 322
Variations de stocks		-196	-194
Autres achats et charges externes		-287 241	-251 160
Impôts et taxes		-72 334	-73 341
Salaires et traitements		-386 880	-342 522
Charges sociales		-138 866	-129 757
Dotations aux amortissements et provisions		-40 351	-32 017
Autres charges		-1 393	-1 736
Charges d'exploitation		-982 553	-880 051
RESULTAT D'EXPLOITATION		-37 506	35 835
Produits financiers		137 122	4 627
Charges financières		-58 195	-342 348
Résultat financier	2.2.4	78 927	-337 721
RESULTAT AVANT IMPOT		41 421	-301 886
Résultat exceptionnel	2.2.5	-299 104	-150 267
Participation des salariés		2 752	123
Impôts sur les sociétés	2.2.6	239	-101
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-254 691	-452 132

ANNEXE

I - REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

I.1 REGLES COMPTABLES

La société applique les dispositions du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société CLINEA est exemptée d'établissement de comptes consolidés du fait de son intégration dans le Groupe ORPEA.

I.1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

RESTRUCTURATION FINANCIERE DU GROUPE ET CONTINUITE D'EXPLOITATION

Il est rappelé que les pratiques dysfonctionnelles rapportées en 2022, notamment dans les maisons de retraite exploitées par le Groupe en France, ont entraîné une répercussion médiatique immédiate et de grande ampleur, tant au niveau du grand public que de la communauté financière. Cet évènement a placé le Groupe dans une situation de crise majeure à travers la matérialisation de nombreux risques auxquels il était exposé : risque réputationnel, risque de contrepartie, risque de liquidité... Il a ainsi eu des conséquences très importantes qui ont pesé dans des proportions inédites tout au long de l'année 2022 à la fois sur la gestion courante de la Société, sur sa soutenabilité financière, et sur sa gouvernance, pour conduire à une complète redéfinition des priorités stratégiques du Groupe.

Une première procédure de conciliation amiable avait ainsi été ouverte en avril 2022, et avait permis au Groupe, à travers sa société tête de groupe Orpea SA, de conclure un accord de principe avec ses principaux partenaires bancaires.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Cependant, la conjoncture économique, conjuguée à la survenance d'évènements imprévisibles et la revue stratégique menée par la Direction ont fait apparaître de nouvelles difficultés pour le Groupe, qui s'est retrouvé dans l'obligation d'engager de nouvelles discussions relatives à la restructuration de sa dette financière. Dans ce contexte, une seconde procédure de conciliation amiable a été ouverte par le Président du tribunal de commerce spécialisé de Nanterre, par ordonnance rendue le 25 octobre 2022.

Les négociations se sont poursuivies tout au long du premier semestre 2023, et le refinancement du Groupe s'est concrétisé au moyen de trois opérations successives réalisées au niveau de la société Orpea SA :

- Une première augmentation de capital dite « d'apurement » a permis la réduction de l'endettement financier à hauteur de 3,8 milliards d'euros, via la conversion de ces dettes non sécurisées en capital le 4 décembre 2023 ;
- Une seconde augmentation de capital dite « Groupement », à travers l'émission d'actions nouvelles au profit d'un Groupement d'investisseurs français de long terme comprenant la Caisse des dépôts, CNP Assurances, MAIF et MACSF Epargne Retraite (le « Groupement »), pour un produit total d'émission de 1,16 milliards d'euros.
- Une 3^{ème} augmentation de capital réalisée postérieurement à la clôture 2023, auprès du Groupement et de quelques créanciers non sécurisés pour un produit d'émission de 390 millions d'euros le 15 février 2024.

Les modalités de réalisation de cette nouvelle restructuration financière sont détaillées sur le site institutionnel du Groupe ORPEA (<https://www.emeis-group.com/orpea-s-a/documentation/document-denregistrement-universel/>)

Compte tenu :

- de la trésorerie disponible au sein du Groupe à la date d'arrêté des comptes, et ;
- des apports en new money dont le Groupe a pu bénéficier à travers les opérations de restructuration financière réalisées chez la société ORPEA S.A et décrites ci-dessus, la Société considère qu'elle sera en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois, justifiant de ce fait l'application du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2023.

I.1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture, en dehors de la 3^{ème} augmentation du capital de la société ORPEA SA mentionnée au paragraphe précédent, dans la continuité des deux premières intervenues en décembre 2023.

I.2 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

I.2-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Les immobilisations incorporelles sont composées principalement :

- D'autorisations d'exploitation de lits de cliniques de soins de suite (SSR) ou psychiatriques présentées dans la rubrique « Fonds commercial ». La durée d'utilité de ces autorisations est considérée comme indéfinie, en cohérence avec la position de place retenue par le secteur. Cette position se fonde sur les constats, confortés par l'expérience passée du Groupe, que la probabilité d'un retrait ou de l'absence de renouvellement des autorisations est faible puisque le Groupe veille à exploiter ses établissements dans le respect des conditions et normes imposées par les différentes autorités de tutelle, et que les coûts encourus pour assurer le renouvellement des autorisations ne présentent pas de caractère significatif.
- Des malis techniques présentés dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ». Les malis techniques correspondent, à hauteur de la différence entre le montant de la participation antérieurement détenue et la situation nette de la société absorbée, aux plus-values latentes sur éléments d'actifs comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée.

Selon l'article 745-5 du règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, les malis techniques sont affectés aux prorata des plus-values latentes estimées de manière fiable, le résiduel étant affecté le cas échéant en fonds de commerce.

Ils doivent ensuite être soit amortis soit dépréciés suivant les mêmes méthodes que les actifs sous-jacents auxquels ils sont rattachés.

Figurent dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » les malis techniques affectés aux autorisations d'exploitation de lits de Clinique, ainsi que les malis techniques résiduels non affectés, le cas échéant.

Des tests de dépréciation annuels ont été mis en œuvre pour les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti et/ou un mali technique, tests qui consistent à comparer la valeur comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

1) Valeur d'utilité déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par chacun des établissements dans lesquels ces actifs sont exploités.

L'actualisation est réalisée pour ces tests à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du groupe ORPEA auquel appartient la société, représentatif du taux du secteur, et la valeur terminale est déterminée en appliquant un taux de croissance perpétuel évalué en fonction des perspectives de croissance de la société au regard du potentiel d'évolution de son secteur d'activité ;

2) Le cas échéant, valeur de cession, nette des coûts de sortie.

Si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de ces deux valeurs, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire et sur une durée de 1 à 5 ans.

I.2-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, constituées de terrains, constructions et aménagements, matériels et de mobilier, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Le mode d'amortissement retenu par la société est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité prévue de chaque immobilisation ou de chacun des composants ayant des durées d'utilité distinctes selon les critères suivants :

- Constructions et aménagements : 12 à 60 ans
- Installations techniques, matériel : 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles intègrent les malis de fusion affectée à des actifs corporels qui sont amortis selon les mêmes règles et durées que les actifs sous-jacents.

1.2-3 PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES ET CREANCES RATTACHEES

A ce poste sont comptabilisées les valeurs des titres détenus dans le capital d'autres sociétés.

Conformément au décret n° 2005-1702 du 28 décembre 2005, la société a opté pour la comptabilisation à l'actif du bilan des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de titres immobilisés et de titres de placement, en majoration du coût d'acquisition des titres auxquels ils se rapportent.

Les frais relatifs aux titres de participation immobilisés font l'objet d'un amortissement fiscal sur 5 ans via la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Les autres immobilisations financières intègrent les malis de fusion affectée à des titres de participation.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation et des malis de fusions qui leur sont affectés est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard de la situation nette de la société détenue ou sur la base d'une valeur d'entreprise calculée en fonction :

- d'une part, de l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui sont générés par l'exploitation (voir paragraphe 1.2-1)
- et d'autre part, de la valeur éventuelle de réalisation, nette des coûts de cession.

Le cas échéant, les créances rattachées font également l'objet d'une dépréciation.

1.2-4 STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

A ce poste figurent les stocks, évalués selon la méthode des coûts historiques, ils se composent des divers approvisionnements, petits équipements et matériels ainsi que les en-cours de production immobilière.

Les en-cours immobiliers correspondent aux stocks de charges foncières et de constructions détenus par la société afin d'accompagner son développement.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition et/ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Les coûts de production comprennent

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

les charges directes de production ainsi que les frais financiers directement attribuables à la production de l'ensemble immobilier.

Les programmes immobiliers en cours de développement sont :

- soit cédés à des tiers,
- soit cédés à des organismes de crédit-bail,

généralement dans le cadre de contrats de VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement).

Le chiffre d'affaires, les coûts de construction et les marges correspondantes sont comptabilisés au compte de résultat à la date d'achèvement des travaux.

Les frais de commercialisation directement affectables aux actifs cédés sont comptabilisés en en-cours immobiliers pendant la période de construction et constatés en charge à la date d'achèvement du bien immobilier.

Le déstockage des biens immobiliers est enregistré au poste « production stockée ».

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

1.2-5 CLIENTS ET CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées lorsque la valeur estimée d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. L'ancienneté des créances et un défaut de paiement au terme habituel du débiteur constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Sur la base de l'expérience passée, les taux de dépréciation des créances sont habituellement les suivants :

▪ Caisses :	créances supérieures à 2 ans et 3 mois :	100 %
	créances comprises entre 2 ans et 2 ans et 3 mois :	75 %
	créances comprises entre 1 an ½ et 2 ans :	50 %
	créances comprises entre 1 an et 1 an ½ :	25 %
▪ Mutuelles :	créances supérieures à 1 an et ½ :	100 %
	créances comprises entre 1 an et 1 an et ½ :	75 %
▪ Patients :	créances supérieures à 6 mois :	100 %
▪ Redevances médecins et autres tiers :	créances supérieures à 1 an :	100 %
	créances comprises entre 6 mois et 1 an :	50 %

1.2-6 DISPONIBILITES

La trésorerie de la société est constituée de placements courts terme de type SICAV et OPCVM sans risque et de soldes bancaires.

1.2-7 PROVISIONS

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

La société constate une provision lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et qu'elle peut être raisonnablement évaluée.

Dans le cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions pour litiges sociaux sont évaluées par la direction des affaires sociales en fonction des risques encourus par la Société et de l'état d'avancement des procédures en cours.

Les provisions pour litiges fiscaux sont évaluées par la direction financière après revue intégrale des contrôles en cours.

Le cas échéant, une provision peut être constituée sur certaines participations en fonction de la position de leur situation nette à la clôture de l'exercice et des engagements envers la société.

Afin de permettre leur amortissement fiscal, la société constate un amortissement dérogatoire au titre des frais sur titres de participation immobilisés.

1.2-8 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale, nette des frais d'émission associés qui sont enregistrés en résultat financier.

Les dettes financières intègrent les emprunts à court et long terme et les prêts relais immobiliers qui sont constitués de concours bancaires affectés au financement d'immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif. Dans ce cas, ils sont incorporés au coût de l'actif.

1.2-9 INSTRUMENTS FINANCIERS ET DERIVES

La structure de la dette financière de la société, principalement composée de dette domestique à taux variable, l'expose au risque de hausse des taux courts de la zone euro.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société utilise des instruments dérivés sous forme de contrats d'échanges de taux et d'options de taux d'intérêt dans lesquels elle reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe déterminé dans chaque contrat et fonction du niveau de l'Euribor.

L'objectif de ces transactions est de transformer le taux variable de la dette et de donner en synthèse à la dette un profil de risque optimisé en fonction des anticipations de l'évolution des taux.

Au cours de l'exercice 2022, la société a maintenu les couvertures existantes.

Les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

I.2-10 TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice lorsqu'elles ne font pas l'objet d'une couverture de change spécifique. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au bilan dans les rubriques prévues à cet effet. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques.

I.2-11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement :

1) des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux patients. Il est enregistré dès lors que la prestation est réalisée.

Le prix de journée est pris en charge :

- par le patient ou sa mutuelle, pour la partie "chambre particulière" ;
- par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie pour la partie "soins".

L'effet de saisonnalité est limité au nombre de jours d'activité qui est supérieur au second semestre de chaque année civile par rapport à celui du premier semestre.

2) des opérations de cessions à des tiers d'ensembles immobiliers construits ou restructurés par la société, comptabilisés à l'achèvement. Le déstockage est comptabilisé en « production stockée ».

I.2-12 IMPOTS

La SAS CLINEA est intégrée au groupe fiscal dont la société tête du groupe est ORPEA SA.

Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale signée en 2023, chaque filiale au sein du groupe d'intégration fiscale supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés et les contributions afférentes à ses bénéficiaires et ses plus-values. En cas de résultat déficitaire, l'économie d'IS dont bénéficie le Groupe est comptabilisée au niveau de la société tête de groupe ORPEA SA.

I.2-13 COMPTES CONSOLIDES

La SAS CLINEA est intégrée globalement au groupe consolidé de la société mère, SA ORPEA, RCS NANTERRE 401 251 566, dont le siège social se trouve au 12, rue Jean JAURES CS 10032, 92813 PUTEAUX.

I.3 RESTRUCTURATIONS INTERNES

Aucune restructuration de type fusion ou transmission universelle de patrimoine n'est intervenue au cours de l'exercice.

II - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Nota bene : Sauf mention contraire, les données chiffrées présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II.1 BILAN

II.1-1 ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles :

La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Valeur brute	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Frais d'établissement	72					72
Concessions, brevets	1 461					1 461
Fonds commercial	91 704					91 704
Autres immob° incorp.	318 600	133	28	8 030		326 735
Acomptes sur immob° incorp.	197					197
Total	412 035	133	28	8 030	0	420 170

Les malis techniques d'un montant de 352 250 K€ ont été affectés aux actifs sous-jacents de la façon suivante :

- En autres immobilisations incorporelles pour un montant de 320 530 K€, intégralement allouées en fonds commercial. Aucune variation n'est à mentionner sur l'exercice.
- En autres immobilisations corporelles pour un montant de 710 K€.
- En autres immobilisations financières, allouées en titres de participation, pour 31 010 K€.

Il est précisé qu'un montant de 8 030 K€, correspondant à des malis techniques dégagés lors d'opérations de fusions, a été reclassé des immobilisations financières aux immobilisations incorporelles car celui-ci ne se rattachait à aucune participation détenue par la société.

La variation des amortissements et provisions des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Frais d'établissement	-52	-5				-57
Concessions, brevets	-1 034	-27				-1 061
Fonds commercial	-654			654		0
Autres immob° incorp.	-100 652	-172 908		-654		-274 214
Acomptes sur immob° incorp.	0					0
Total	-102 392	-172 940	0	0	0	-275 332

L'augmentation des dépréciations d'immobilisations incorporelles pour 172,9 m€ sur l'exercice 2023 fait suite à la revue stratégique menée par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation annuels, tels que mentionné dans la note I.1.1 – Risque de liquidité et continuité d'exploitation.

Immobilisations corporelles :

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Valeur brute	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Terrains	3 686					3 686
Constructions	46 926	736	26			47 636
Installations techniques et générales	271 385	6 493	125	87		277 840
Matériel de transport	555					555
Immobilisations en cours	40 340	17 624		-87		57 877
Autres immobilisations corporelles	31 730	1 704	12			33 422
Total	394 623	26 557	163	0	0	421 017

La variation des amortissements des valeurs brutes des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Terrains	-83	-2 068				-2 151
Constructions	-24 192	-62 398		-12 057		-98 647
Installations techniques et générales	-145 653	-25 531				-171 184
Matériel de transport	-553	-2				-555
Immobilisations en cours	0	-11 089				-11 089
Autres immobilisations corporelles	-36 343	-4 911		12 057		-29 197
Total	-206 824	-105 998	0	0	0	-312 823

Immobilisations financières :

La variation des valeurs brutes des immobilisations financières se détaille comme suit :

Valeur brute	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Fusion	31/12/2023
Titres de participation	463 600	673				464 273
Autres titres de participation	20					20
Créances rattachées à des participations	0					0
Prêts	15 131	1 680				16 811
Autres immobilisations financières	42 429	277		-8 030		34 676
Total	521 180	2 630	0	-8 030	0	515 780

Le reclassement pour 8 030 k€ sur les autres immobilisations financières correspond à la remontée de ce montant dans les malis de fusion (Cf paragraphe sur les immobilisations incorporelles).

Les immobilisations financières se ventilent comme suit :

	31/12/2023	à - 1 an	à + an
Prêts	16 811	1 680	15 131
Autres immobilisations financières	34 675	277	34 398
Total	51 486	1 957	49 529

La variation des provisions sur immobilisations financières se détaille comme suit :

Provisions pour dépréciations	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassements	Fusion	31/12/2023
Titres de participation	315 247	20 181	136 134			199 294
Autres titres de participation	0					0
Créances rattachées à des participations	0					0
Prêts	9 843					9 843
Autres immobilisations financières	98					98
Total	325 188	20 181	136 134	0	0	209 235

La forte augmentation des provisions pour dépréciation des titres de participation est à mettre en relation avec la revue stratégique menée par la direction sur les actifs financiers dans le cadre des tests de dépréciation annuels.

La répartition de cette dépréciation des titres de participation est présentée dans la note II. 1-2 Liste de filiales et participations suivante.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 1-2 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Chiffre d'Affaires 2023 (k€)	Capital (k€)	Quote-part de capital détenue	Quote-part de capital détenue (k€)	Résultat du dernier exercice clos	Capitaux propres hors résultat 2023	Titres et créances rattachées		
							Brut	Provision	Net
Groupe SINOUE	0	3 285	100%	3 285	3 070	21 872	73 639	-38 218	35 421
Clinique du Virval	9 212	300	100%	300	1 043	6 536	33 793	-3 931	29 861
Clinique de Chatillon	12 706	11	100%	11	1 873	4 602	28 032	-13 429	14 603
Clinique des Oyats	6 856	150	100%	150	155	3 843	26 083	-16 062	10 020
Institut Hélio-Marin de la Côte-d'Azur	-1	2 102	100%	2 102	-778	-4 040	25 581	-25 585	-4
Clinique du Littoral	8 496	150	100%	150	1 450	4 333	24 815	-5 136	19 680
SAS L'hôtel Espérance	9 778	31	100%	31	-271	9 876	22 576	0	22 576
SAS La Pinède	18 267	305	100%	305	-1 656	11 406	21 500	-9 519	11 981
Clinique Sancellemoz	13 071	500	0%	0	-6 852	-1 379	18 547	-18 547	0
SAS SESMAS	12 936	306	100%	306	23	13 397	17 200	0	17 200
China Co.	0	0	49%	9 373	0	0	17 812	-17 812	0
Clinique du Campus	10 214	150	100%	150	1 543	6 633	15 384	-3 848	11 537
Clinique du Cabirol	11 336	47	100%	47	-878	7 531	14 091	0	14 091
SAS Clinique Médicale Champvert	17 635	188	100%	188	2 755	14 059	12 690	0	12 690
SAS Clinique l'Emeraude	10 677	0	100%	0	2 135	0	11 835	-4 253	7 582
SAS Immo Champvert	1	66	100%	66	-221	7 383	11 173	0	11 173
Clinique des Boucles de la Moselle	12 203	150	100%	150	3 913	-2 266	9 500	0	9 500
Clinique du Pays d'Oc	11 935	976	100%	976	963	3 352	13 360	0	13 360
Clinique la Méairie (Nyon Suisse)	0	0	100%	435	0	0	8 558	-8 558	0
Europsy	339	20	100%	20	183	-15	8 042	-8 042	0
Clinique des Boucles de la Seine	9 896	2	100%	2	1 209	3 296	8 000	0	8 000
SCI Cardiopierre	0	3	100%	3	607	12 614	7 994	0	7 994
Clinique de l'Épinoy	7 817	150	100%	150	568	927	7 716	-433	7 283
Maison de santé Merfy	7 164	77	100%	77	-894	2 080	7 073	-7 073	0
Château de Bon Attrait	12 107	510	100%	510	-16	-4 747	5 766	-5 766	0
Clinique Gallieni	0	727	100%	727	-946	-13 664	5 300	-5 300	0
Institut d'addictologie du Littoral	1 975	3	100%	3	379	116	3 458	0	3 458
SAS Clinique les Bruyères Brosville	2 771	40	100%	40	-1 028	-944	2 850	-2 850	0
Clinique soins de suite La Salette	5 748	252	100%	252	-661	-4 339	2 800	-2 800	0
SCI les Favières	0	170	99%	168	369	7 641	2 087	0	2 087
SAS Immobilière Leau Bonneveine	1 997	422	100%	422	712	9 870	14 111	0	14 111
Maison de santé Marigny	1 250	88	100%	88	1 158	3 158	6 715	0	6 715
SCI de Peix (Issoire)	858	480	100%	480	-121	2 792	1 387	0	1 387
SCI les Praticiens du Grand Pré	0	88	100%	88	3	73	1 287	-1 287	0
SCI les Orangers	770	463	100%	463	204	6 581	3 571	0	3 571
Clinipsy	0	10	0%	0	-2 048	-53	405	-405	0
Domaine de Bois-Bougy	0	0	100%	484	0	0	369	-369	0
SARL AUGEO	0	550	100%	549	4	-1 586	27	-27	0
GCS	0	0	0%	0	-3 244	0	13	-13	0
SCI Ardennaise	0	10	100%	10	-12	-144	10	0	10
SARL Sogimmob	726	8	99%	8	676	6 370	9	0	9
Jardins du Lys	0	5	100%	5	220	3 318	8	0	8
Clinea International	0	10	70%	7	0	8	7	-2	5
HDJ Psy 84	0	10	55%	6	-6	-1	6	-6	0
Autres titres				0			195	-23	172
TOTAL							495 374	-199 294	296 080

II. 1-3 STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Valeur brute	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provisions	Net	Net
Petits matériels et fournitures	4 284		4 284	4 480
En-cours immobiliers			0	0
Total	4 284	0	4 284	4 480

Les stocks et en-cours se composent uniquement de petits matériels et fournitures au 31 décembre 2023.

II. 1-4 CREANCES

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Rubrique	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provisions	Net	Net
Avance et acomptes	6		6	12
Clients et comptes rattachés	131 857	-54 944	76 913	67 661
Créances fiscales et sociales	4 449		4 449	1 668
Groupe et associés	21 414	-9 436	11 978	9 883
Débiteurs divers	112 477	-19 934	92 543	39 060
Total	270 203	-84 314	185 889	118 284

(L'intégralité des créances figurant dans le tableau ci-dessus ont une échéance inférieure ou égale à 12 mois).

En 2023, la SAS CLINEA n'a pas cédé de créance.

La variation des provisions sur créances clients et autres créances se détaille comme suit :

	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Fusions	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	50 348	7 133	2 536		54 945
Groupe et associés	3 358	8 333	2 256		9 435
Autres débiteurs divers	20 030		96		19 934
Total	73 736	15 466	4 888	0	84 314

II. 1-5 INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2023, le solde des Valeurs Mobilières de Placements se compose de 143 K€ d'OPCVM, déprécié à 100%, soit un net de 0€.

II. 1-6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 194 008 608 € et se décompose de 224 547 actions d'une valeur nominale de 864 euros.

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres de la société ont été les suivants au cours de l'exercice 2023 :

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes et réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions invest.	Provisions réglementées	Dividendes	Capitaux propres
Au 31/12/2022	224 547	194 009	93 522	73 584	-452 132	0	2 026	0	-88 990
Affectation du résultat 2022			-452 132		452 132				0
Plan de stock options									0
Attribution d'actions gratuites									0
Dividendes									0
Provisions réglementées							12		12
Autres									0
Résultat de l'exercice					-254 691				-254 691
Au 31/12/2023	224 547	194 009	-358 609	73 584	-254 691	0	2 038	0	-343 669

II. 1-7 PROVISIONS

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassements	Fusions	31/12/2023
Litiges sociaux	6 291	6 677	-3 105			9 863
Autres provisions pour risques	13 410	37 991	-1 407			49 994
Provisions pour risques et charges	19 700	44 668	-4 512	0	0	59 856

II. 1 -8 DETTES

Au 31 décembre 2023	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières	1 888	7 273	13 037	22 198
Fournisseurs et comptes rattachées	66 183			66 183
Dettes fiscales et sociales	87 599			87 599
Groupe et associés	701 602			701 602
Dettes diverses	158 627			158 627
TOTAL DETTES	1 015 898	7 273	13 037	1 036 208

Au 31 décembre 2022	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières	2 092	8 968	13 036	24 097
Fournisseurs et comptes rattachées	44 629			44 629
Dettes fiscales et sociales	114 574			114 574
Groupe et associés	625 591			625 591
Dettes diverses	105 426			105 426
TOTAL DETTES	892 312	8 968	13 036	914 317

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2023. La variation de la période est uniquement liée aux remboursements intervenus sur l'exercice.

Politique de financement au sein du groupe

Le développement de la Société se concrétise à travers des investissements d'exploitation et des investissements immobiliers.

Ces investissements étaient jusqu'en 2022 en partie financés par des ressources externes diversifiées, mobilisées au niveau de la Société ou de la société à la tête du groupe ORPEA et pouvant prendre différentes formes, parmi lesquelles :

- Des prêts bancaires bilatéraux amortissables sur 5, 6 ou 7 ans alloués aux acquisitions d'établissements en exploitation, d'autorisations d'exploiter, de parts de sociétés d'exploitation, etc...
- Des prêts relais immobiliers constitués de lignes de financement dédiées à un projet ainsi que de lignes globales préfinançant des ensembles immobiliers récemment acquis ou en cours de restructuration ou de construction en attente de refinancement ;
- Des crédit-bails et des prêts hypothécaires amortis sur des durées de 12 à 15 ans finançant ou refinançant des opérations immobilières dédiées ;
- Des obligations publiques ou privées ainsi que des Schuldscheindarlehen dont le produit est globalement alloué aux investissements immobiliers.

Les emprunts souscrits au niveau de la Société correspondent exclusivement à des emprunts hypothécaires, qui ne font pas l'objet de ratios financiers à respecter.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 1 -9 INSTRUMENTS FINANCIERS ET DERIVES

Au 31 décembre 2023, le notionnel du portefeuille de dérivés est nul, tout comme au 31 décembre 2022.

II. 1 -10 DIVERS**Charges à payer**

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières	181	116
Fournisseurs et comptes rattachés	42 531	36 615
Personnel	30 260	27 275
Organismes sociaux	14 530	13 096
Dettes fiscales	4 420	4 170
CHARGES A PAYER	91 922	81 271

Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022
Créances financières	143	143
Clients et comptes rattachés	10 194	15 614
Autres créances	26 458	28 037
PRODUITS A RECEVOIR	36 796	43 794

Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation	196	201
Financières (*)	0	0
Exceptionnelles	0	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	196	201

Produits constatés d'avance

Ce poste enregistre principalement les produits constatés d'avance au titre d'un Crédit-Bail Immobilier de la société Château de Goussonville pour un montant de 1 138 K€.

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation	4 205	7 452
Financier (*)	0	0
Exceptionnel	0	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 205	7 452

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 1 -11 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions avec des parties liées qui seraient significatives et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Rubrique	Autres créances	Autres dettes	Produits de participations	Autres produits financiers	Autres charges financières
Filiales détenues à 100% par le groupe	21 414	701 602		823	36 887
Autres filiales					
Total	21 414	701 602	0	823	36 887

II. 2 COMPTE DE RESULTAT**II. 2 - 1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation de cliniques	899 829	863 516
Cessions de biens immobiliers		
CHIFFRE D'AFFAIRES	899 829	863 516

II. 2 - 2 PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation de cliniques	899 829	863 516
Chiffre d'Affaires liée à l'activité principale	899 829	863 516
Cessions de biens immobiliers	0	0
Production immobilisée	2 414	6 399
Production stockée	-2 415	-5 328
Produits liés à l'activité immobilière	-1	1 071
Subvention d'exploitation	25 306	27 900
Reprises sur prov ^o et transfert de charges	19 904	23 400
Autres	9	-1
Autres produits d'exploitation	45 219	51 299
TOTAL des produits d'exploitation	945 047	915 886

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 2 - 3 TRANSFERT DE CHARGES

	31/12/2023	31/12/2022
Coût de restructuration		
Remboursements d'assurance	209	268
Remboursements de prévoyance	4 064	4 275
Remboursements de formation	214	469
Remboursements de maladie	1 318	881
Frais financiers capitalisés		
Divers	6 783	8 793
TOTAL	12 588	14 686

II. 2 - 4 RESULTAT FINANCIER

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur dettes bancaires et autres charges financières	-1 026	-429
Pertes de change	-4	-15
Provisions pour dépréciations de titres et comptes-courants	-20 276	-318 605
Frais Financiers Intra-groupes	-36 887	-23 309
Autres charges	-1	10
Charges financières	-58 195	-342 348
Produits de participations	1	2
Produits sur comptes courants intra-groupe	823	3 654
Frais financiers capitalisés	0	920
Produits nets sur cessions de VMP	156	15
Gains de change	1	34
Autres produits	7	0
Reprises Provisions pour dépréciations de titres et comptes courants	136 133	0
Produits financiers	137 122	4 626
Résultat financier	78 927	-337 721

D'un montant de 78,9m€, le résultat financier de l'exercice est principalement impacté par les frais financiers intra-groupes comptabilisées sur les comptes courants, pour un montant total de -36,9 m€ et les reprises des dépréciations de titres pour 136,1 m€, suite à la mise à jour de tests de dépréciation réalisés sur les titres de participation et comptes courants.

Pour rappel, le résultat financier 2022 était quant à lui principalement impacté par les dépréciations constatées sur les titres de participations et comptes courants détenus envers les filiales de la Société.

II. 2 - 5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations de gestion	-6 277	-4 766
Sur opérations en capital	-174	-10 543
Dotations aux provisions exceptionnelles	-300 274	-177 893
Charges exceptionnelles	-306 726	-193 202
Sur opérations de gestion	2 517	91
Sur opérations en capital	1 517	38 499
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 587	4 346
Produits exceptionnels	7 622	42 935
Résultat exceptionnel	-299 104	-150 267

	31/12/2023	31/12/2022
Plus ou moins values sur sorties d'immobilisations	1 343	27 956
Frais divers et de développement	-3 760	-4 676
Boni de fusion	0	0
Provisions pour débiteurs divers	0	0
Dotations / reprises sur provisions exceptionnelles	-296 673	-173 413
Amortissements dérogatoires	-14	-134
Résultat exceptionnel	-299 104	-150 267

Les dotations aux provisions exceptionnelles sont principalement liées aux dépréciations constatées suite au test de dépréciation réalisé sur les actifs incorporels et corporels, selon la méthodologie définie en note 1.2.1 des règles et méthodes comptables.

II. 2 - 6 IMPOTS

La société CLINEA est membre du groupe d'Intégration Fiscale dont ORPEA SA est la société tête de groupe.

La charge d'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Avant IS	IS	Après IS
Résultat d'exploitation	-37 506	239	-37 267
Résultat financier	78 927	0	78 927
Résultat exceptionnel	-299 104	0	-299 104
Participation	2 752		2 752
Résultat comptable	-254 930	239	-254 691

Le décalage entre le régime fiscal et le traitement comptable des différentes opérations est susceptible de modifier la dette future d'impôt de la façon suivante :

- Réintégrations à venir sur les exercices futurs :
NEANT
- Déductions à venir sur les exercices futurs :
 - C3S : N : 1 411 K€
 - Plus-value latente OPCVM : 0 K€

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

- Provisions pour congés payés : 0 K€
- Participation : 0 K€

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

III.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers

Obligations contractuelles en k€	31/12/2023
Cautions de contre garantie sur marché	0
Créances cédées non échues	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	22 005
Avals, cautions et garanties données	0
Autres engagements donnés	0
TOTAL	22 005

Les engagements donnés en matière de nantissements, hypothèses et sûretés réelles correspondent au capital restant dû sur les emprunts hypothécaires souscrits par la Société.

Contrats de crédit-bail

	Crédit-bail immobilier
Valeur d'origine	38 580
Redevances de l'exercice	3 501
Cumul des redevances des exercices précédents	27 716
Dotations théoriques de l'exercice	881
Cumul des amortissements des exercices précédents	8 722
Redevances restant à payer - à un an au plus	2 499
Redevances restant à payer - de 1 à 5 ans	947
Redevances restant à payer - à plus de 5 ans	0
Valeur de rachat	10 466

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Il est également précisé que le paiement des loyers de crédit-bail ainsi que le remboursement des emprunts faisant l'objet des hypothèques mentionnées ci-dessus font l'objet d'une garantie donnée par la société ORPEA SA, en tant que société mère du groupe ORPEA.

Autres types d'engagements

Le montant des engagements de retraite, déterminé par application d'une méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière, s'élevait fin 2023 à 17 371 K€.

Les principales hypothèses actuarielles au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- taux de revalorisation : 2,5% en tenant compte de l'inflation ;
- taux d'actualisation : 3,17% ;
- âge de départ en retraite : Entre 66 et 67 ans selon l'âge de début de carrière ;
- taux de charges sociales : conformes à ceux constatés en 2023.

Pour information, le montant versé par la société au titre des indemnités de départ à la retraite, s'élève, en 2023 à 1 906 K€.

Il n'y a pas d'engagement significatif en matière de médailles du travail.

Au 1^{er} janvier 2015, la loi relative à la formation professionnelle a mis en place le CPF, en remplacement du DIF afin que chaque salarié puisse se constituer un capital de formation qu'il utilisera à sa convenance mais en accord avec son employeur. La capitalisation annuelle minimale est de 20 heures plafonnée à un en-cours global de 120 heures.

Au 31 décembre 2023, le CPF ne génère pas de coûts supplémentaires puisque son financement est couvert par les remboursements obtenus au titre de la professionnalisation. La charge est comptabilisée au fur et à mesure de la consommation des heures.

III.3 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, les effectifs en équivalent temps plein de la SAS CLINEA sont :

Equivalent temps plein	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	1 219	1 287
Non-cadres	7 738	7 943
Total	8 957	9 230

CLINEA
SAS au capital de 194 008 608 euros
Siège Social : 12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux Cedex
301 160 750 RCS Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

(... / ...)

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de 254 690 826 euros, de la manière suivante, savoir :

- La totalité au compte « Report à nouveau ».

L'Associée unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes :

<u>Exercice social</u>	<u>Dividende brut global</u>	<u>Abattement</u>
2020	50 000 000 €	NON
2021	NEANT	NEANT
2022	NEANT	NEANT

(... / ...)

Pour extrait certifié conforme.





Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

CLINEA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

CLINEA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS : Nanterre 301 160 750

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société CLINEA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLINEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon les modalités décrites dans la note « I.2-1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et à apprécier la pertinence des hypothèses retenues ainsi que le caractère raisonnable de ces estimations.

Les titres de participations sont évalués selon les modalités décrites dans la note « I.2-3 Participations, titres immobilisés et créances rattachées » de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et à apprécier la pertinence des hypothèses retenues ainsi que le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 26 septembre 2024

Deloitte & Associés

Paris La défense, le 26 septembre 2024

Gaël Lamant

Associé

Anton Lissorgues

Associé

Damien Laurent

Associé

DocuSigned by:
Gaël LAMANT
E782A62E360147F...

DocuSigned by:
Anton LISSORGUES
31DBACFD9D2D4AC...

DocuSigned by:
D. Laurent
B3B790078EE0464...



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SAS CLINEA société par actions simplifiées au capital de 194 008 608 euros
RCS NANTERRE B 301 160 750 / APE 851 A

Siège social : 12 rue Jean Jaurès CS 10032 – 92813 PUTEAUX CEDEX

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2023		31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		420 170	-275 332	144 838
Immobilisations corporelles		421 017	-312 822	108 195
Immobilisations financières		515 780	-209 235	306 544
Actif immobilisé	2.1.1	1 356 966	-797 389	559 577
Stocks	2.1.3	4 284	0	4 284
Avances et acomptes versés	2.1.4	6	0	6
Clients et comptes rattachés	2.1.4	131 857	-54 945	76 912
Autres créances	2.1.4	138 340	-29 370	108 970
Valeurs mobilières de placement	2.1.5	143	-143	0
Disponibilités	2.1.5	6 596	0	6 596
Charges constatées d'avance	2.1.10	196	0	196
Actif circulant		281 422	-84 457	196 965
Frais d'émission d'emprunts		336	0	336
TOTAL ACTIF		1 638 724	-881 847	756 877

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
PASSIF			
Capital		194 009	194 009
Primes et réserves		93 522	93 522
Report à nouveau		-378 547	73 584
Résultat de l'exercice		-254 691	-452 132
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		2 038	2 026
Capitaux propres	2.1.6	-343 669	-88 990
Provisions pour risques et charges	2.1.7	59 856	19 701
Dettes			
Emprunts et dettes financières	2.1.8	22 198	24 097
Avances et acomptes reçus	2.1.8	277	185
Fournisseurs	2.1.8	66 183	44 629
Dettes fiscales et sociales	2.1.8	87 599	114 574
Autres dettes	2.1.8	857 444	727 868
Dettes sur immobilisations	2.1.8	2 785	3 150
Produits constatés d'avance	2.1.10	4 205	7 452
Dettes		1 040 690	921 953
Ecart de conversion passif		0	0
TOTAL PASSIF		756 877	852 664

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	2.2.1	899 829	863 516
Production stockée	2.2.2	-2 415	-5 328
Autres produits d'exploitation	2.2.2	47 633	57 698
Produits d'exploitation		945 047	915 886
Achats de marchandises		-55 292	-49 322
Variations de stocks		-196	-194
Autres achats et charges externes		-287 241	-251 160
Impôts et taxes		-72 334	-73 341
Salaires et traitements		-386 880	-342 522
Charges sociales		-138 866	-129 757
Dotations aux amortissements et provisions		-40 351	-32 017
Autres charges		-1 393	-1 736
Charges d'exploitation		-982 553	-880 051
RESULTAT D'EXPLOITATION		-37 506	35 835
Produits financiers		137 122	4 627
Charges financières		-58 195	-342 348
Résultat financier	2.2.4	78 927	-337 721
RESULTAT AVANT IMPOT		41 421	-301 886
Résultat exceptionnel	2.2.5	-299 104	-150 267
Participation des salariés		2 752	123
Impôts sur les sociétés	2.2.6	239	-101
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-254 691	-452 132

ANNEXE

I - REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

I.1 REGLES COMPTABLES

La société applique les dispositions du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société CLINEA est exemptée d'établissement de comptes consolidés du fait de son intégration dans le Groupe ORPEA.

I.1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

RESTRUCTURATION FINANCIERE DU GROUPE ET CONTINUITE D'EXPLOITATION

Il est rappelé que les pratiques dysfonctionnelles rapportées en 2022, notamment dans les maisons de retraite exploitées par le Groupe en France, ont entraîné une répercussion médiatique immédiate et de grande ampleur, tant au niveau du grand public que de la communauté financière. Cet évènement a placé le Groupe dans une situation de crise majeure à travers la matérialisation de nombreux risques auxquels il était exposé : risque réputationnel, risque de contrepartie, risque de liquidité... Il a ainsi eu des conséquences très importantes qui ont pesé dans des proportions inédites tout au long de l'année 2022 à la fois sur la gestion courante de la Société, sur sa soutenabilité financière, et sur sa gouvernance, pour conduire à une complète redéfinition des priorités stratégiques du Groupe.

Une première procédure de conciliation amiable avait ainsi été ouverte en avril 2022, et avait permis au Groupe, à travers sa société tête de groupe Orpea SA, de conclure un accord de principe avec ses principaux partenaires bancaires.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Cependant, la conjoncture économique, conjuguée à la survenance d'évènements imprévisibles et la revue stratégique menée par la Direction ont fait apparaître de nouvelles difficultés pour le Groupe, qui s'est retrouvé dans l'obligation d'engager de nouvelles discussions relatives à la restructuration de sa dette financière. Dans ce contexte, une seconde procédure de conciliation amiable a été ouverte par le Président du tribunal de commerce spécialisé de Nanterre, par ordonnance rendue le 25 octobre 2022.

Les négociations se sont poursuivies tout au long du premier semestre 2023, et le refinancement du Groupe s'est concrétisé au moyen de trois opérations successives réalisées au niveau de la société Orpea SA :

- Une première augmentation de capital dite « d'apurement » a permis la réduction de l'endettement financier à hauteur de 3,8 milliards d'euros, via la conversion de ces dettes non sécurisées en capital le 4 décembre 2023 ;
- Une seconde augmentation de capital dite « Groupement », à travers l'émission d'actions nouvelles au profit d'un Groupement d'investisseurs français de long terme comprenant la Caisse des dépôts, CNP Assurances, MAIF et MACSF Epargne Retraite (le « Groupement »), pour un produit total d'émission de 1,16 milliards d'euros.
- Une 3^{ème} augmentation de capital réalisée postérieurement à la clôture 2023, auprès du Groupement et de quelques créanciers non sécurisés pour un produit d'émission de 390 millions d'euros le 15 février 2024.

Les modalités de réalisation de cette nouvelle restructuration financière sont détaillées sur le site institutionnel du Groupe ORPEA (<https://www.emeis-group.com/orpea-s-a/documentation/document-denregistrement-universel/>)

Compte tenu :

- de la trésorerie disponible au sein du Groupe à la date d'arrêté des comptes, et ;
- des apports en new money dont le Groupe a pu bénéficier à travers les opérations de restructuration financière réalisées chez la société ORPEA S.A et décrites ci-dessus, la Société considère qu'elle sera en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois, justifiant de ce fait l'application du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2023.

I.1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture, en dehors de la 3^{ème} augmentation du capital de la société ORPEA SA mentionnée au paragraphe précédent, dans la continuité des deux premières intervenues en décembre 2023.

I.2 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

I.2-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Les immobilisations incorporelles sont composées principalement :

- D'autorisations d'exploitation de lits de cliniques de soins de suite (SSR) ou psychiatriques présentées dans la rubrique « Fonds commercial ». La durée d'utilité de ces autorisations est considérée comme indéfinie, en cohérence avec la position de place retenue par le secteur. Cette position se fonde sur les constats, confortés par l'expérience passée du Groupe, que la probabilité d'un retrait ou de l'absence de renouvellement des autorisations est faible puisque le Groupe veille à exploiter ses établissements dans le respect des conditions et normes imposées par les différentes autorités de tutelle, et que les coûts encourus pour assurer le renouvellement des autorisations ne présentent pas de caractère significatif.
- Des malis techniques présentés dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ». Les malis techniques correspondent, à hauteur de la différence entre le montant de la participation antérieurement détenue et la situation nette de la société absorbée, aux plus-values latentes sur éléments d'actifs comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée.

Selon l'article 745-5 du règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, les malis techniques sont affectés aux prorata des plus-values latentes estimées de manière fiable, le résiduel étant affecté le cas échéant en fonds de commerce.

Ils doivent ensuite être soit amortis soit dépréciés suivant les mêmes méthodes que les actifs sous-jacents auxquels ils sont rattachés.

Figurent dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » les malis techniques affectés aux autorisations d'exploitation de lits de Clinique, ainsi que les malis techniques résiduels non affectés, le cas échéant.

Des tests de dépréciation annuels ont été mis en œuvre pour les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti et/ou un mali technique, tests qui consistent à comparer la valeur comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

1) Valeur d'utilité déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par chacun des établissements dans lesquels ces actifs sont exploités.

L'actualisation est réalisée pour ces tests à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du groupe ORPEA auquel appartient la société, représentatif du taux du secteur, et la valeur terminale est déterminée en appliquant un taux de croissance perpétuel évalué en fonction des perspectives de croissance de la société au regard du potentiel d'évolution de son secteur d'activité ;

2) Le cas échéant, valeur de cession, nette des coûts de sortie.

Si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de ces deux valeurs, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire et sur une durée de 1 à 5 ans.

I.2-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, constituées de terrains, constructions et aménagements, matériels et de mobilier, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Le mode d'amortissement retenu par la société est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité prévue de chaque immobilisation ou de chacun des composants ayant des durées d'utilité distinctes selon les critères suivants :

- Constructions et aménagements : 12 à 60 ans
- Installations techniques, matériel : 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles intègrent les malis de fusion affectée à des actifs corporels qui sont amortis selon les mêmes règles et durées que les actifs sous-jacents.

1.2-3 PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES ET CREANCES RATTACHEES

A ce poste sont comptabilisées les valeurs des titres détenus dans le capital d'autres sociétés.

Conformément au décret n° 2005-1702 du 28 décembre 2005, la société a opté pour la comptabilisation à l'actif du bilan des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de titres immobilisés et de titres de placement, en majoration du coût d'acquisition des titres auxquels ils se rapportent.

Les frais relatifs aux titres de participation immobilisés font l'objet d'un amortissement fiscal sur 5 ans via la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Les autres immobilisations financières intègrent les malis de fusion affectée à des titres de participation.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation et des malis de fusions qui leur sont affectés est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard de la situation nette de la société détenue ou sur la base d'une valeur d'entreprise calculée en fonction :

- d'une part, de l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui sont générés par l'exploitation (voir paragraphe 1.2-1)
- et d'autre part, de la valeur éventuelle de réalisation, nette des coûts de cession.

Le cas échéant, les créances rattachées font également l'objet d'une dépréciation.

1.2-4 STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

A ce poste figurent les stocks, évalués selon la méthode des coûts historiques, ils se composent des divers approvisionnements, petits équipements et matériels ainsi que les en-cours de production immobilière.

Les en-cours immobiliers correspondent aux stocks de charges foncières et de constructions détenus par la société afin d'accompagner son développement.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition et/ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Les coûts de production comprennent

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

les charges directes de production ainsi que les frais financiers directement attribuables à la production de l'ensemble immobilier.

Les programmes immobiliers en cours de développement sont :

- soit cédés à des tiers,
- soit cédés à des organismes de crédit-bail,

généralement dans le cadre de contrats de VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement).

Le chiffre d'affaires, les coûts de construction et les marges correspondantes sont comptabilisés au compte de résultat à la date d'achèvement des travaux.

Les frais de commercialisation directement affectables aux actifs cédés sont comptabilisés en en-cours immobiliers pendant la période de construction et constatés en charge à la date d'achèvement du bien immobilier.

Le déstockage des biens immobiliers est enregistré au poste « production stockée ».

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

1.2-5 CLIENTS ET CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées lorsque la valeur estimée d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. L'ancienneté des créances et un défaut de paiement au terme habituel du débiteur constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Sur la base de l'expérience passée, les taux de dépréciation des créances sont habituellement les suivants :

▪ Caisses :	créances supérieures à 2 ans et 3 mois :	100 %
	créances comprises entre 2 ans et 2 ans et 3 mois :	75 %
	créances comprises entre 1 an ½ et 2 ans :	50 %
	créances comprises entre 1 an et 1 an ½ :	25 %
▪ Mutuelles :	créances supérieures à 1 an et ½ :	100 %
	créances comprises entre 1 an et 1 an et ½ :	75 %
▪ Patients :	créances supérieures à 6 mois :	100 %
▪ Redevances médecins et autres tiers :	créances supérieures à 1 an :	100 %
	créances comprises entre 6 mois et 1 an :	50 %

1.2-6 DISPONIBILITES

La trésorerie de la société est constituée de placements courts terme de type SICAV et OPCVM sans risque et de soldes bancaires.

1.2-7 PROVISIONS

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

La société constate une provision lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et qu'elle peut être raisonnablement évaluée.

Dans le cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions pour litiges sociaux sont évaluées par la direction des affaires sociales en fonction des risques encourus par la Société et de l'état d'avancement des procédures en cours.

Les provisions pour litiges fiscaux sont évaluées par la direction financière après revue intégrale des contrôles en cours.

Le cas échéant, une provision peut être constituée sur certaines participations en fonction de la position de leur situation nette à la clôture de l'exercice et des engagements envers la société.

Afin de permettre leur amortissement fiscal, la société constate un amortissement dérogatoire au titre des frais sur titres de participation immobilisés.

1.2-8 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale, nette des frais d'émission associés qui sont enregistrés en résultat financier.

Les dettes financières intègrent les emprunts à court et long terme et les prêts relais immobiliers qui sont constitués de concours bancaires affectés au financement d'immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif. Dans ce cas, ils sont incorporés au coût de l'actif.

1.2-9 INSTRUMENTS FINANCIERS ET DERIVES

La structure de la dette financière de la société, principalement composée de dette domestique à taux variable, l'expose au risque de hausse des taux courts de la zone euro.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société utilise des instruments dérivés sous forme de contrats d'échanges de taux et d'options de taux d'intérêt dans lesquels elle reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe déterminé dans chaque contrat et fonction du niveau de l'Euribor.

L'objectif de ces transactions est de transformer le taux variable de la dette et de donner en synthèse à la dette un profil de risque optimisé en fonction des anticipations de l'évolution des taux.

Au cours de l'exercice 2022, la société a maintenu les couvertures existantes.

Les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

I.2-10 TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice lorsqu'elles ne font pas l'objet d'une couverture de change spécifique. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au bilan dans les rubriques prévues à cet effet. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques.

I.2-11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement :

1) des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux patients. Il est enregistré dès lors que la prestation est réalisée.

Le prix de journée est pris en charge :

- par le patient ou sa mutuelle, pour la partie "chambre particulière" ;
- par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie pour la partie "soins".

L'effet de saisonnalité est limité au nombre de jours d'activité qui est supérieur au second semestre de chaque année civile par rapport à celui du premier semestre.

2) des opérations de cessions à des tiers d'ensembles immobiliers construits ou restructurés par la société, comptabilisés à l'achèvement. Le déstockage est comptabilisé en « production stockée ».

I.2-12 IMPOTS

La SAS CLINEA est intégrée au groupe fiscal dont la société tête du groupe est ORPEA SA.

Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale signée en 2023, chaque filiale au sein du groupe d'intégration fiscale supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés et les contributions afférentes à ses bénéficiaires et ses plus-values. En cas de résultat déficitaire, l'économie d'IS dont bénéficie le Groupe est comptabilisée au niveau de la société tête de groupe ORPEA SA.

I.2-13 COMPTES CONSOLIDES

La SAS CLINEA est intégrée globalement au groupe consolidé de la société mère, SA ORPEA, RCS NANTERRE 401 251 566, dont le siège social se trouve au 12, rue Jean JAURES CS 10032, 92813 PUTEAUX.

I.3 RESTRUCTURATIONS INTERNES

Aucune restructuration de type fusion ou transmission universelle de patrimoine n'est intervenue au cours de l'exercice.

II - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Nota bene : Sauf mention contraire, les données chiffrées présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II.1 BILAN

II.1-1 ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles :

La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Valeur brute	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Frais d'établissement	72					72
Concessions, brevets	1 461					1 461
Fonds commercial	91 704					91 704
Autres immob° incorp.	318 600	133	28	8 030		326 735
Acomptes sur immob° incorp	197					197
Total	412 035	133	28	8 030	0	420 170

Les malis techniques d'un montant de 352 250 K€ ont été affectés aux actifs sous-jacents de la façon suivante :

- En autres immobilisations incorporelles pour un montant de 320 530 K€, intégralement allouées en fonds commercial. Aucune variation n'est à mentionner sur l'exercice.
- En autres immobilisations corporelles pour un montant de 710 K€.
- En autres immobilisations financières, allouées en titres de participation, pour 31 010 K€.

Il est précisé qu'un montant de 8 030 K€, correspondant à des malis techniques dégagés lors d'opérations de fusions, a été reclassé des immobilisations financières aux immobilisations incorporelles car celui-ci ne se rattachait à aucune participation détenue par la société.

La variation des amortissements et provisions des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Frais d'établissement	-52	-5				-57
Concessions, brevets	-1 034	-27				-1 061
Fonds commercial	-654			654		0
Autres immob° incorp.	-100 652	-172 908		-654		-274 214
Acomptes sur immob° incorp.	0					0
Total	-102 392	-172 940	0	0	0	-275 332

L'augmentation des dépréciations d'immobilisations incorporelles pour 172,9 m€ sur l'exercice 2023 fait suite à la revue stratégique menée par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation annuels, tels que mentionné dans la note I.1.1 – Risque de liquidité et continuité d'exploitation.

Immobilisations corporelles :

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Valeur brute	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Terrains	3 686					3 686
Constructions	46 926	736	26			47 636
Installations techniques et générales	271 385	6 493	125	87		277 840
Matériel de transport	555					555
Immobilisations en cours	40 340	17 624		-87		57 877
Autres immobilisations corporelles	31 730	1 704	12			33 422
Total	394 623	26 557	163	0	0	421 017

La variation des amortissements des valeurs brutes des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2023
Terrains	-83	-2 068				-2 151
Constructions	-24 192	-62 398		-12 057		-98 647
Installations techniques et générales	-145 653	-25 531				-171 184
Matériel de transport	-553	-2				-555
Immobilisations en cours	0	-11 089				-11 089
Autres immobilisations corporelles	-36 343	-4 911		12 057		-29 197
Total	-206 824	-105 998	0	0	0	-312 823

Immobilisations financières :

La variation des valeurs brutes des immobilisations financières se détaille comme suit :

Valeur brute	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Fusion	31/12/2023
Titres de participation	463 600	673				464 273
Autres titres de participation	20					20
Créances rattachées à des participations	0					0
Prêts	15 131	1 680				16 811
Autres immobilisations financières	42 429	277		-8 030		34 676
Total	521 180	2 630	0	-8 030	0	515 780

Le reclassement pour 8 030 k€ sur les autres immobilisations financières correspond à la remontée de ce montant dans les malis de fusion (Cf paragraphe sur les immobilisations incorporelles).

Les immobilisations financières se ventilent comme suit :

	31/12/2023	à - 1 an	à + an
Prêts	16 811	1 680	15 131
Autres immobilisations financières	34 675	277	34 398
Total	51 486	1 957	49 529

La variation des provisions sur immobilisations financières se détaille comme suit :

Provisions pour dépréciations	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassements	Fusion	31/12/2023
Titres de participation	315 247	20 181	136 134			199 294
Autres titres de participation	0					0
Créances rattachées à des participations	0					0
Prêts	9 843					9 843
Autres immobilisations financières	98					98
Total	325 188	20 181	136 134	0	0	209 235

La forte augmentation des provisions pour dépréciation des titres de participation est à mettre en relation avec la revue stratégique menée par la direction sur les actifs financiers dans le cadre des tests de dépréciation annuels.

La répartition de cette dépréciation des titres de participation est présentée dans la note II. 1-2 Liste de filiales et participations suivante.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 1-2 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Chiffre d'Affaires 2023 (k€)	Capital (k€)	Quote-part de capital détenue	Quote-part de capital détenue (k€)	Résultat du dernier exercice clos	Capitaux propres hors résultat 2023	Titres et créances rattachées		
							Brut	Provision	Net
Groupe SINOUE	0	3 285	100%	3 285	3 070	21 872	73 639	-38 218	35 421
Clinique du Virval	9 212	300	100%	300	1 043	6 536	33 793	-3 931	29 861
Clinique de Chatillon	12 706	11	100%	11	1 873	4 602	28 032	-13 429	14 603
Clinique des Oyats	6 856	150	100%	150	155	3 843	26 083	-16 062	10 020
Institut Hélio-Marin de la Côte-d'Azur	-1	2 102	100%	2 102	-778	-4 040	25 581	-25 585	-4
Clinique du Littoral	8 496	150	100%	150	1 450	4 333	24 815	-5 136	19 680
SAS L'hôtel Espérance	9 778	31	100%	31	-271	9 876	22 576	0	22 576
SAS La Pinède	18 267	305	100%	305	-1 656	11 406	21 500	-9 519	11 981
Clinique Sancellemoz	13 071	500	0%	0	-6 852	-1 379	18 547	-18 547	0
SAS SESMAS	12 936	306	100%	306	23	13 397	17 200	0	17 200
China Co.	0	0	49%	9 373	0	0	17 812	-17 812	0
Clinique du Campus	10 214	150	100%	150	1 543	6 633	15 384	-3 848	11 537
Clinique du Cabirol	11 336	47	100%	47	-878	7 531	14 091	0	14 091
SAS Clinique Médicale Champvert	17 635	188	100%	188	2 755	14 059	12 690	0	12 690
SAS Clinique l'Emeraude	10 677	0	100%	0	2 135	0	11 835	-4 253	7 582
SAS Immo Champvert	1	66	100%	66	-221	7 383	11 173	0	11 173
Clinique des Boucles de la Moselle	12 203	150	100%	150	3 913	-2 266	9 500	0	9 500
Clinique du Pays d'Oc	11 935	976	100%	976	963	3 352	13 360	0	13 360
Clinique la Méairie (Nyon Suisse)	0	0	100%	435	0	0	8 558	-8 558	0
Europsy	339	20	100%	20	183	-15	8 042	-8 042	0
Clinique des Boucles de la Seine	9 896	2	100%	2	1 209	3 296	8 000	0	8 000
SCI Cardiopierre	0	3	100%	3	607	12 614	7 994	0	7 994
Clinique de l'Épinoy	7 817	150	100%	150	568	927	7 716	-433	7 283
Maison de santé Merfy	7 164	77	100%	77	-894	2 080	7 073	-7 073	0
Château de Bon Attrait	12 107	510	100%	510	-16	-4 747	5 766	-5 766	0
Clinique Gallieni	0	727	100%	727	-946	-13 664	5 300	-5 300	0
Institut d'addictologie du Littoral	1 975	3	100%	3	379	116	3 458	0	3 458
SAS Clinique les Bruyères Brosville	2 771	40	100%	40	-1 028	-944	2 850	-2 850	0
Clinique soins de suite La Salette	5 748	252	100%	252	-661	-4 339	2 800	-2 800	0
SCI les Favières	0	170	99%	168	369	7 641	2 087	0	2 087
SAS Immobilière Leau Bonneveine	1 997	422	100%	422	712	9 870	14 111	0	14 111
Maison de santé Marigny	1 250	88	100%	88	1 158	3 158	6 715	0	6 715
SCI de Peix (Issoire)	858	480	100%	480	-121	2 792	1 387	0	1 387
SCI les Praticiens du Grand Pré	0	88	100%	88	3	73	1 287	-1 287	0
SCI les Orangers	770	463	100%	463	204	6 581	3 571	0	3 571
Clinipsy	0	10	0%	0	-2 048	-53	405	-405	0
Domaine de Bois-Bougy	0	0	100%	484	0	0	369	-369	0
SARL AUGEO	0	550	100%	549	4	-1 586	27	-27	0
GCS	0	0	0%	0	-3 244	0	13	-13	0
SCI Ardennaise	0	10	100%	10	-12	-144	10	0	10
SARL Sogimmob	726	8	99%	8	676	6 370	9	0	9
Jardins du Lys	0	5	100%	5	220	3 318	8	0	8
Clinea International	0	10	70%	7	0	8	7	-2	5
HDJ Psy 84	0	10	55%	6	-6	-1	6	-6	0
Autres titres				0			195	-23	172
TOTAL							495 374	-199 294	296 080

II. 1-3 STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Valeur brute	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provisions	Net	Net
Petits matériels et fournitures	4 284		4 284	4 480
En-cours immobiliers			0	0
Total	4 284	0	4 284	4 480

Les stocks et en-cours se composent uniquement de petits matériels et fournitures au 31 décembre 2023.

II. 1-4 CREANCES

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Rubrique	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provisions	Net	Net
Avance et acomptes	6		6	12
Clients et comptes rattachés	131 857	-54 944	76 913	67 661
Créances fiscales et sociales	4 449		4 449	1 668
Groupe et associés	21 414	-9 436	11 978	9 883
Débiteurs divers	112 477	-19 934	92 543	39 060
Total	270 203	-84 314	185 889	118 284

(L'intégralité des créances figurant dans le tableau ci-dessus ont une échéance inférieure ou égale à 12 mois).

En 2023, la SAS CLINEA n'a pas cédé de créance.

La variation des provisions sur créances clients et autres créances se détaille comme suit :

	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Fusions	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	50 348	7 133	2 536		54 945
Groupe et associés	3 358	8 333	2 256		9 435
Autres débiteurs divers	20 030		96		19 934
Total	73 736	15 466	4 888	0	84 314

II. 1-5 INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2023, le solde des Valeurs Mobilières de Placements se compose de 143 K€ d'OPCVM, déprécié à 100%, soit un net de 0€.

II. 1-6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 194 008 608 € et se décompose de 224 547 actions d'une valeur nominale de 864 euros.

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres de la société ont été les suivants au cours de l'exercice 2023 :

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes et réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions invest.	Provisions réglementées	Dividendes	Capitaux propres
Au 31/12/2022	224 547	194 009	93 522	73 584	-452 132	0	2 026	0	-88 990
Affectation du résultat 2022			-452 132		452 132				0
Plan de stock options									0
Attribution d'actions gratuites									0
Dividendes									0
Provisions réglementées							12		12
Autres									0
Résultat de l'exercice					-254 691				-254 691
Au 31/12/2023	224 547	194 009	-358 609	73 584	-254 691	0	2 038	0	-343 669

II. 1-7 PROVISIONS

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassements	Fusions	31/12/2023
Litiges sociaux	6 291	6 677	-3 105			9 863
Autres provisions pour risques	13 410	37 991	-1 407			49 994
Provisions pour risques et charges	19 700	44 668	-4 512	0	0	59 856

II. 1 -8 DETTES

Au 31 décembre 2023	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières	1 888	7 273	13 037	22 198
Fournisseurs et comptes rattachées	66 183			66 183
Dettes fiscales et sociales	87 599			87 599
Groupe et associés	701 602			701 602
Dettes diverses	158 627			158 627
TOTAL DETTES	1 015 898	7 273	13 037	1 036 208

Au 31 décembre 2022	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières	2 092	8 968	13 036	24 097
Fournisseurs et comptes rattachées	44 629			44 629
Dettes fiscales et sociales	114 574			114 574
Groupe et associés	625 591			625 591
Dettes diverses	105 426			105 426
TOTAL DETTES	892 312	8 968	13 036	914 317

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2023. La variation de la période est uniquement liée aux remboursements intervenus sur l'exercice.

Politique de financement au sein du groupe

Le développement de la Société se concrétise à travers des investissements d'exploitation et des investissements immobiliers.

Ces investissements étaient jusqu'en 2022 en partie financés par des ressources externes diversifiées, mobilisées au niveau de la Société ou de la société à la tête du groupe ORPEA et pouvant prendre différentes formes, parmi lesquelles :

- Des prêts bancaires bilatéraux amortissables sur 5, 6 ou 7 ans alloués aux acquisitions d'établissements en exploitation, d'autorisations d'exploiter, de parts de sociétés d'exploitation, etc...
- Des prêts relais immobiliers constitués de lignes de financement dédiées à un projet ainsi que de lignes globales préfinançant des ensembles immobiliers récemment acquis ou en cours de restructuration ou de construction en attente de refinancement ;
- Des crédit-bails et des prêts hypothécaires amortis sur des durées de 12 à 15 ans finançant ou refinançant des opérations immobilières dédiées ;
- Des obligations publiques ou privées ainsi que des Schuldscheindarlehen dont le produit est globalement alloué aux investissements immobiliers.

Les emprunts souscrits au niveau de la Société correspondent exclusivement à des emprunts hypothécaires, qui ne font pas l'objet de ratios financiers à respecter.

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 1 -9 INSTRUMENTS FINANCIERS ET DERIVES

Au 31 décembre 2023, le notionnel du portefeuille de dérivés est nul, tout comme au 31 décembre 2022.

II. 1 -10 DIVERS**Charges à payer**

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières	181	116
Fournisseurs et comptes rattachés	42 531	36 615
Personnel	30 260	27 275
Organismes sociaux	14 530	13 096
Dettes fiscales	4 420	4 170
CHARGES A PAYER	91 922	81 271

Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022
Créances financières	143	143
Clients et comptes rattachés	10 194	15 614
Autres créances	26 458	28 037
PRODUITS A RECEVOIR	36 796	43 794

Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation	196	201
Financières (*)	0	0
Exceptionnelles	0	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	196	201

Produits constatés d'avance

Ce poste enregistre principalement les produits constatés d'avance au titre d'un Crédit-Bail Immobilier de la société Château de Goussonville pour un montant de 1 138 K€.

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation	4 205	7 452
Financier (*)	0	0
Exceptionnel	0	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 205	7 452

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 1 -11 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions avec des parties liées qui seraient significatives et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Rubrique	Autres créances	Autres dettes	Produits de participations	Autres produits financiers	Autres charges financières
Filiales détenues à 100% par le groupe	21 414	701 602		823	36 887
Autres filiales					
Total	21 414	701 602	0	823	36 887

II. 2 COMPTE DE RESULTAT**II. 2 - 1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation de cliniques	899 829	863 516
Cessions de biens immobiliers		
CHIFFRE D'AFFAIRES	899 829	863 516

II. 2 - 2 PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation de cliniques	899 829	863 516
Chiffre d'Affaires liée à l'activité principale	899 829	863 516
Cessions de biens immobiliers	0	0
Production immobilisée	2 414	6 399
Production stockée	-2 415	-5 328
Produits liés à l'activité immobilière	-1	1 071
Subvention d'exploitation	25 306	27 900
Reprises sur prov ^o et transfert de charges	19 904	23 400
Autres	9	-1
Autres produits d'exploitation	45 219	51 299
TOTAL des produits d'exploitation	945 047	915 886

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

II. 2 - 3 TRANSFERT DE CHARGES

	31/12/2023	31/12/2022
Coût de restructuration		
Remboursements d'assurance	209	268
Remboursements de prévoyance	4 064	4 275
Remboursements de formation	214	469
Remboursements de maladie	1 318	881
Frais financiers capitalisés		
Divers	6 783	8 793
TOTAL	12 588	14 686

II. 2 - 4 RESULTAT FINANCIER

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur dettes bancaires et autres charges financières	-1 026	-429
Pertes de change	-4	-15
Provisions pour dépréciations de titres et comptes-courants	-20 276	-318 605
Frais Financiers Intra-groupes	-36 887	-23 309
Autres charges	-1	10
Charges financières	-58 195	-342 348
Produits de participations	1	2
Produits sur comptes courants intra-groupe	823	3 654
Frais financiers capitalisés	0	920
Produits nets sur cessions de VMP	156	15
Gains de change	1	34
Autres produits	7	0
Reprises Provisions pour dépréciations de titres et comptes courants	136 133	0
Produits financiers	137 122	4 626
Résultat financier	78 927	-337 721

D'un montant de 78,9m€, le résultat financier de l'exercice est principalement impacté par les frais financiers intra-groupes comptabilisées sur les comptes courants, pour un montant total de -36,9 m€ et les reprises des dépréciations de titres pour 136,1 m€, suite à la mise à jour de tests de dépréciation réalisés sur les titres de participation et comptes courants.

Pour rappel, le résultat financier 2022 était quant à lui principalement impacté par les dépréciations constatées sur les titres de participations et comptes courants détenus envers les filiales de la Société.

II. 2 - 5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations de gestion	-6 277	-4 766
Sur opérations en capital	-174	-10 543
Dotations aux provisions exceptionnelles	-300 274	-177 893
Charges exceptionnelles	-306 726	-193 202
Sur opérations de gestion	2 517	91
Sur opérations en capital	1 517	38 499
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 587	4 346
Produits exceptionnels	7 622	42 935
Résultat exceptionnel	-299 104	-150 267

	31/12/2023	31/12/2022
Plus ou moins values sur sorties d'immobilisations	1 343	27 956
Frais divers et de développement	-3 760	-4 676
Boni de fusion	0	0
Provisions pour débiteurs divers	0	0
Dotations / reprises sur provisions exceptionnelles	-296 673	-173 413
Amortissements dérogatoires	-14	-134
Résultat exceptionnel	-299 104	-150 267

Les dotations aux provisions exceptionnelles sont principalement liées aux dépréciations constatées suite au test de dépréciation réalisé sur les actifs incorporels et corporels, selon la méthodologie définie en note 1.2.1 des règles et méthodes comptables.

II. 2 - 6 IMPOTS

La société CLINEA est membre du groupe d'Intégration Fiscale dont ORPEA SA est la société tête de groupe.

La charge d'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Avant IS	IS	Après IS
Résultat d'exploitation	-37 506	239	-37 267
Résultat financier	78 927	0	78 927
Résultat exceptionnel	-299 104	0	-299 104
Participation	2 752		2 752
Résultat comptable	-254 930	239	-254 691

Le décalage entre le régime fiscal et le traitement comptable des différentes opérations est susceptible de modifier la dette future d'impôt de la façon suivante :

- Réintégrations à venir sur les exercices futurs :
NEANT
- Déductions à venir sur les exercices futurs :
 - C3S : N : 1 411 K€
 - Plus-value latente OPCVM : 0 K€

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

- Provisions pour congés payés : 0 K€
- Participation : 0 K€

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

III.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers

Obligations contractuelles en k€	31/12/2023
Cautions de contre garantie sur marché	0
Créances cédées non échues	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	22 005
Avals, cautions et garanties données	0
Autres engagements donnés	0
TOTAL	22 005

Les engagements donnés en matière de nantissements, hypothèses et sûretés réelles correspondent au capital restant dû sur les emprunts hypothécaires souscrits par la Société.

Contrats de crédit-bail

	Crédit-bail immobilier
Valeur d'origine	38 580
Redevances de l'exercice	3 501
Cumul des redevances des exercices précédents	27 716
Dotations théoriques de l'exercice	881
Cumul des amortissements des exercices précédents	8 722
Redevances restant à payer - à un an au plus	2 499
Redevances restant à payer - de 1 à 5 ans	947
Redevances restant à payer - à plus de 5 ans	0
Valeur de rachat	10 466

CLINEA SAS - Comptes Annuels 2023

Il est également précisé que le paiement des loyers de crédit-bail ainsi que le remboursement des emprunts faisant l'objet des hypothèques mentionnées ci-dessus font l'objet d'une garantie donnée par la société ORPEA SA, en tant que société mère du groupe ORPEA.

Autres types d'engagements

Le montant des engagements de retraite, déterminé par application d'une méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière, s'élevait fin 2023 à 17 371 K€.

Les principales hypothèses actuarielles au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- taux de revalorisation : 2,5% en tenant compte de l'inflation ;
- taux d'actualisation : 3,17% ;
- âge de départ en retraite : Entre 66 et 67 ans selon l'âge de début de carrière ;
- taux de charges sociales : conformes à ceux constatés en 2023.

Pour information, le montant versé par la société au titre des indemnités de départ à la retraite, s'élève, en 2023 à 1 906 K€.

Il n'y a pas d'engagement significatif en matière de médailles du travail.

Au 1^{er} janvier 2015, la loi relative à la formation professionnelle a mis en place le CPF, en remplacement du DIF afin que chaque salarié puisse se constituer un capital de formation qu'il utilisera à sa convenance mais en accord avec son employeur. La capitalisation annuelle minimale est de 20 heures plafonnée à un en-cours global de 120 heures.

Au 31 décembre 2023, le CPF ne génère pas de coûts supplémentaires puisque son financement est couvert par les remboursements obtenus au titre de la professionnalisation. La charge est comptabilisée au fur et à mesure de la consommation des heures.

III.3 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, les effectifs en équivalent temps plein de la SAS CLINEA sont :

Equivalent temps plein	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	1 219	1 287
Non-cadres	7 738	7 943
Total	8 957	9 230